

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra **le 14 avril 2020, à 19 h 30**, en la salle des délibérations du Conseil municipal, 100, rue Charbonneau, Rosemère, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**SITE CONCERNÉ : Lot 2 778 399
324, rue Delcourt**

NATURE : Marge de recul arrière et empiètement de la galerie dans la marge de recul avant

EFFET : Une décision favorable du Conseil municipal aurait pour effet de permettre :

- une marge de recul arrière de 6,6 mètres, alors que le Règlement 801 - Zonage prévoit pour la zone H-90, une marge de recul arrière de 7 mètres;
- un empiètement de 2 mètres de la galerie dans la marge de recul de la cour avant, alors que l'article 79 du Règlement 801 - Zonage permet un empiètement maximal de 1,5 mètre dans une marge de recul.

**SITE CONCERNÉ : Lot 2 781 028
173, rue Hector**

NATURE : Superficie de plancher

EFFET : Une décision favorable du Conseil municipal aurait pour effet de permettre une superficie de plancher de 162,72 mètres carrés plutôt que 185 mètres carrés, tel qu'exigé à la grille de zonage du Règlement 801 - Zonage.

Considérant le contexte actuel, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes par voie électronique en adressant les commentaires par courriel à permis.inspections@ville.rosemere.qc.ca au plus tard le 14 avril 2020 à 15h ou lors de la séance du Conseil municipal, à l'aide de la technologie. D'autres détails sur la prise de commentaires seront précisés lors de cette séance qui sera diffusée sur la plate-forme habituelle.

FAIT À ROSEMÈRE CE 26 MARS 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS